

Marillet Infos

Mars - Avril 2023

Opération tranquillité vacances

Lors du week-end de Pâques la Gendarmerie a eu une recrudescence des cambriolages notamment sur la commune de SEVREMONT.

Vous avez la possibilité de bénéficier de l'opération tranquillité vacances (OTV).

Les personnes qui le désirent peuvent en bénéficier soit par internet, soit en passant dans les locaux de la gendarmerie ce qui leur permettra ensuite d'accentuer leurs surveillances aux abords des habitations signalées.



Respect de notre environnement – quelques rappels Respect of our environment – some recalls

Les jardins – The gardens

Chaque propriétaire a l'obligation d'élaguer les branches qui débordent de sa propriété.
Each owner has the obligation to prune the branches which overflow of its property.

Les déchets verts – Green wastes

Ils doivent, pour ceux qui ne sont pas compostés, être apportés en déchetterie.
They must, for those who do not compost must take the green waste to the waste collection center

L'usage du feu – The use of fire

Il est interdit de brûler à l'air libre, tous déchets (ordures ménagères, déchets verts, broussailles,...)
It is forbidden to burn in the open air all waste (household refuse, green wastes, undergrowth,...)

Les nuisances sonores – Noises

L'usage d'outils à moteur (perceuse, tondeuse, etc...) est autorisé par arrêté préfectoral :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

The use of engine tools (drilling machine, mower, etc...) is authorized by order of the prefect :

- of 8,30 to 12,00 and 14,00 to 19,30 of the Monday to Friday
- of 9,00 to 12,00 and 15,00 to 19,00
- of 10,00 at 12,00 Sunday and holidays



Démarches ANTS

Pour l'année 2023, face à la forte affluence des demandes et aux désagréments des usagers pour obtenir des dates de rendez-vous dans la région des pays de La Loire pour une demande de passeport et de carte d'identité, l'Etat met à la disposition de tous une plateforme en ligne permettant de visualiser, pour les 3 mois à venir, les rendez-vous disponibles tout près de chez vous.

De plus 500 nouveaux guichets de recueil des demandes de cartes d'identité ou de passeport, qui permettent notamment de numériser les empreintes digitales, seront installés partout en France pour 2023 afin de multiplier les créneaux de rendez-vous.

Par ailleurs, demander un document d'identité sur le site l'ANTS est entièrement gratuit.

Pour obtenir :

- un titre d'identité : <https://passeport.ants.gouv.fr/>
- un permis de conduire : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>
- un certificat d'immatriculation : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

PLUi-H de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie arrêté au 16 mars 2023

Le 16 mars 2023, les conseillers communautaires ont émis un bilan positif et un avis favorable par délibération à l'arrêt du projet PLUi-H.

Pour rappel, PLUi-H = Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat.

Depuis 2017, les communes de notre communauté se sont engagées dans un PLUi-H, document commun à tous définissant l'aménagement du territoire au niveau Intercommunal et non plus uniquement communal. Nous espérons maintenant arriver au bout de ce chemin long mais riche en échange.

Les 4 prochaines étapes avant le PLUi-H définitif :

1. C'est désormais aux Personnes Publiques Associées (préfecture, région, département, chambres consulaires, acteurs de l'habitat, collectivités locales,...) d'émettre leur avis officiel (max 3 mois).
2. Viendra ensuite l'étape de l'enquête publique (conjointe avec celle des Périmètres Délimités des Abords) : le public pourra alors faire part de ses observations et remarques aux commissaires enquêteurs. Les dates et lieux seront communiqués avant l'été.
3. Le projet de PLUi-H pourra être modifié une dernière fois pour tenir compte des remarques formulées.
4. Enfin, il sera présenté au conseil communautaire pour une validation définitive et entrera en vigueur fin 2023-début 2024.

Le projet PLUi-H arrêté est consultable en version dématérialisée sur <https://www.pays-chataigneraie.fr/plui-h/> et en version papier au sein des locaux de la communauté de communes aux heures d'ouvertures. Toute personne peut consulter le PLUi-H tel qu'arrêté.

Les remarques éventuelles seront prises en compte uniquement lors de l'enquête publique auprès du commissaire enquêteur, les dates et lieux vous seront communiqués ultérieurement.



Commémoration du 8 mai 1945

Ghislaine LESAUVAGE, Maire de Marillet et le Conseil municipal

Vous invitent à participer à la cérémonie qui aura lieu le

Lundi 8 mai 2023 à partir de 10h45

Programme :

- 10h45 : Messe à l'Eglise de Foussais Payré
- 12h00 : Monument aux morts à Faymoreau
- 12h30 : Monument aux morts à Marillet



A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la salle communale de Marillet.

Mairie – 14 rue des Ajoncs 85240 MARILLET

Tél : 02.51.00.46.34 / Courriel : commune.marillet@orange.fr

Ouverture : mercredi et vendredi de 13h30 à 17h00, jeudi de 14h30 à 17h00 (permanence du Maire)